Image not found or type unknown

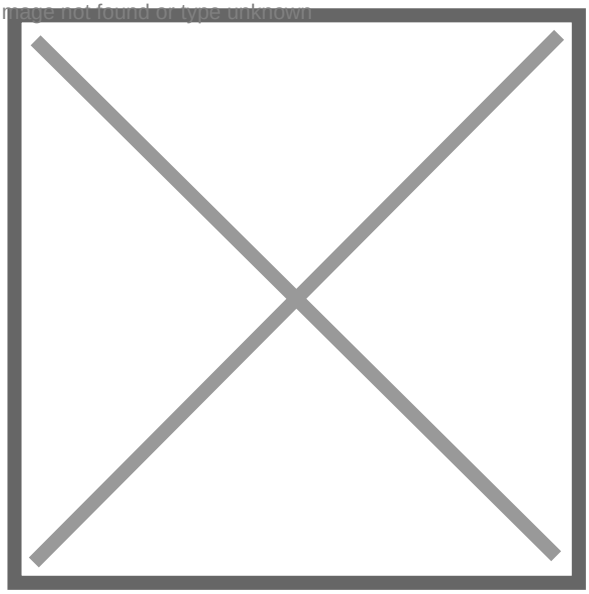

Une societe qui a bouleversé ma vie

Par **david340**, le **03/10/2008** à **22:38**

Bjr

Mon employeur peut-il me licencier pendant ma periode accident du travail qui sera refuser par la secu apres mon licenciement ?
(A.T LE 17 MARS, LICENCIER LE 22 AVRIL, REFUS PAR LA SECU LE 26 JUIN) ?

Comment peut-on se procuré des papiers comptable (ex: listing de gazoil, listing de travail effectué) de la sté pour un prud'hommes ?

Est-il consideré en accident du travail, une personne qui effectue un trajet domicile.....) societe (800km) pour aller chercher son solde de tout compte 2 mois apres son licenciement?

Merci a vous TOUS .....

Par **domi**, le **04/10/2008** à **10:48**

bonjour , concernant votre "accident de trajet" pour aller chercher votre solde de tout compte ,, il ne peut pas être pris en compte en AT puisque vous ne faisiez plus partie de la société !
Domi

Par **david340**, le **05/10/2008** à **12:55**

Bjr Domi et Merci....

Oui Mais pendant mon accident du travail (ou en maladie puisque la secu a refus mon accident), mon employeur, (je pense) avait pas le droit de me licencier .
Alors Malgré avoir eu mon licenciement a mon domicile par huissier, j'ai prie la route avec une reprise de travail de mon médecin pour éviter l' abandon de poste....
-Licenciement 22 avril.
-Fin accident du travail accident du travail 31 mai.
-Accident de la route le 1er juin.
-Refus de la secu en AT 26 juin pendant mon coma

Sans oublié que inspection du travail c'est déplacer a l'entreprise pour réclamer mon solde de tout compte que mon employeur refusé de me fournir... (2 mois après mon licenciement)

Par **domi**, le **05/10/2008** à **12:58**

Bonjour David , devant la compléxité de votre affaire , je vous conseille de prendre un RDV avec un conseiller des prud'hommes ou de l'inspection du travail ! Bon courage Domi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés